Salagou Cœur d'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

LIEU ACCUEIL ENFANTS PARENTS

SERVICE **PETITE ENFANCE** DU CLERMONTAIS

L'arbre à bulles

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

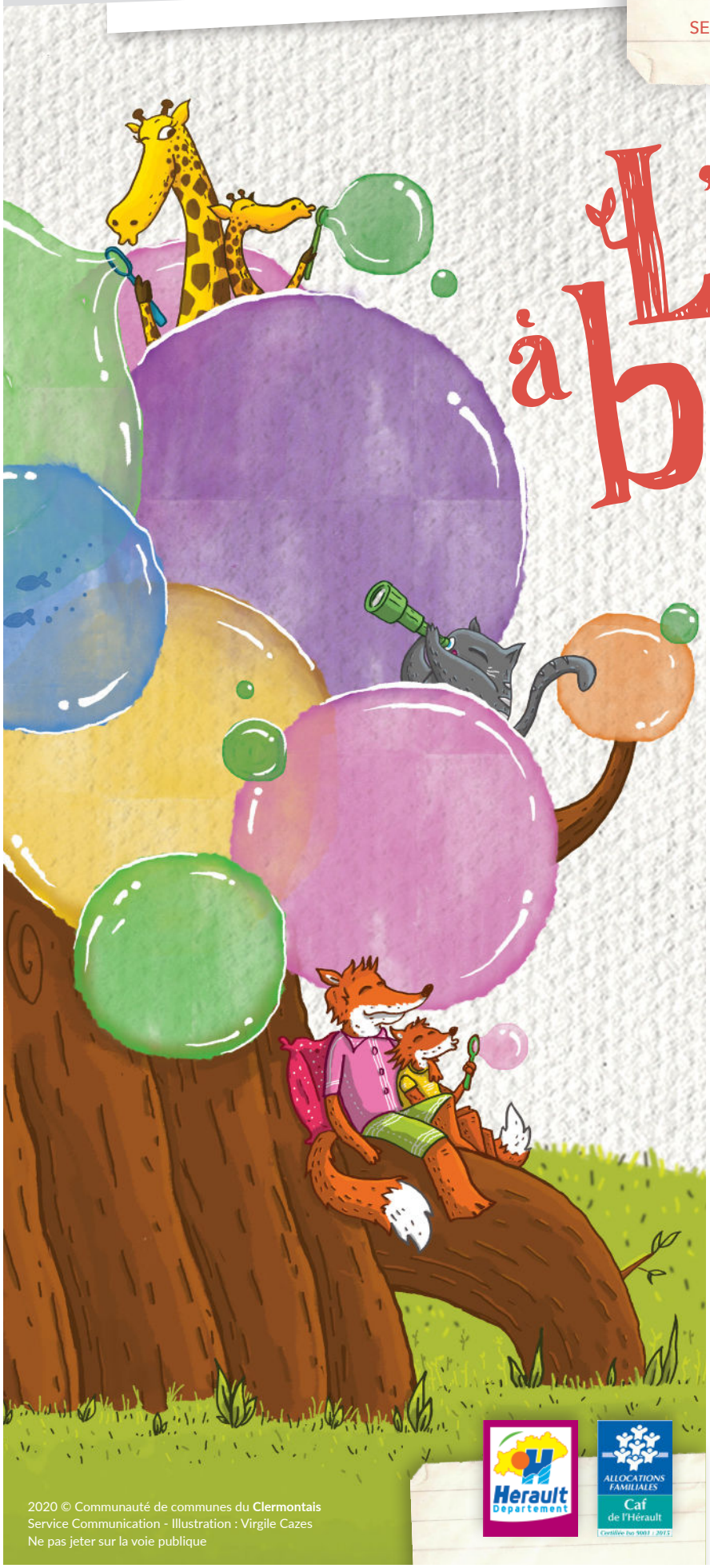

PRÉAMBULE

Le présent règlement intérieur vise à garantir un accueil de qualité, le respect et la confidentialité. Chaque participant se voit remettre ce document lors de sa première venue au LAEP. La fréquentation du LAEP équivaut à une acceptation du présent règlement.

Le règlement peut être amené à évoluer en fonction des besoins repérés par les accueillants du LAEP.

2020 © Communauté de communes du **Clermontais**
Service Communication - Illustration : Virgile Cazes
Ne pas jeter sur la voie publique

1. Le LAEP : qu'est-ce que c'est ?

Le Lieu d'accueil enfant parent (LAEP) est un espace d'échange et de convivialité qui accueille des **enfants à partir de leur naissance et jusqu'à l'anniversaire de leurs 6 ans**, accompagnés d'un parent ou d'un adulte familier. Les futurs parents sont aussi les bienvenus.

Le LAEP est à la fois un **espace de jeux libres pour les enfants** et un **lieu de parole pour les parents**. Chacun est libre de participer aux échanges, de jouer ou non.

Le LAEP est souvent un des premiers lieux de socialisation pour l'enfant. Dans un environnement pensé pour l'épanouissement des jeunes enfants, il part jouer de façon libre, développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Il pourra partager un moment de jeu privilégié avec son parent mais aussi avec les autres enfants et adultes présents. Le LAEP est aussi un endroit privilégié pour préparer les premières séparations.

Le LAEP est également un espace d'**échange entre adultes**, principalement autour des questions liées à l'enfant et à la parentalité, dans une idée de mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle. Chacun est accueilli dans une idée de neutralité, sans jugement.

2. Localisation, Horaires et jours d'ouverture

PAULHAN
le mardi de 9h à 12h30
2 cours National
(ancienne école George Sand)
34 230 Paulhan

FONTÈS
le mercredi de 9h30 à 12h30
en semaine paire
Médiathèque
34 320 Fontès

OCTON
le mercredi de 9h30 à 12h30
en semaine impaire
Salle des fêtes
34 800 Octon

CANET
le vendredi de 9h à 12h30
hors vacances scolaires
105 chemin du Pompage
Lieu-dit La Claou (derrière la crèche)
34 800 Canet

3. Accès au LAEP

L'accès est **libre**, **gratuit**, **sans inscription**.

Les enfants doivent obligatoirement être accompagnés d'un parent ou d'un adulte familier pendant toute la durée de l'accueil. Ils restent sous la responsabilité de l'adulte avec lequel ils sont venus.

Chacun peut arriver et partir à l'heure qu'il souhaite, rester quelques minutes ou l'entièreté de la séance, dans la limite des heures d'ouverture du LAEP.

Le **nombre de participants est limité** à 10 enfants et 10 adultes présents simultanément dans le lieu d'accueil.

4. Ce qui est demandé aux familles fréquentant le LAEP

Afin de préserver l'intégrité des familles, les accueillants et les familles participantes s'engagent à respecter la **confidentialité** de tout ce qui se dit et tout ce qui se vit durant les temps d'accueils du LAEP.

Pour préserver l'anonymat de chacun, seul le prénom de l'enfant et son lien de parenté avec l'adulte accompagnateur sont demandés, ainsi que leur commune d'habitation.

Du matériel et des jeux adaptés sont mis à disposition. Il n'y a pas de planning d'activités.

L'accueil se déroule dans un esprit de **respect mutuel**, de **tolérance** et de **non-jugement**. À chacun est demandé de respecter le lieu et le matériel mis à disposition.

Nous invitons les familles participantes à ne pas se servir de leur téléphone portable lors des temps d'accueil. La prise de photographies n'est pas autorisée.

Les familles sont invitées à amener le nécessaire de change pour leur enfant si besoin.

Pour avoir accès à l'espace moteur et au coin des bébés non-marcheurs, enfants et adultes doivent se déchausser. Les parents peuvent prévoir des chaussons pour leur enfant et eux-mêmes, s'ils le souhaitent.

Les familles peuvent apporter une collation pour leur enfant qui sera alors prise à table, assis ou sur les genoux d'un parent.

Les accueillants sont toujours deux lors des temps d'ouverture, pour accueillir les familles chaleureusement. Ils sont à l'écoute et attentifs à chacun. Ils sont les garants du présent règlement et du bon déroulement des séances, dans le respect des valeurs et des principes du LAEP.

L'arbre à bulles

Plus d'informations :
07 71 67 61 02 - laep@cc-clermontais.fr
www.cc-clermontais.fr